LYCÉE ALAIN BORNE

RESTAURATION (fiche à conserver)

Informations générales

- Le prix du repas est de **4,49 €** (tarif modifiables au 1er janvier)
- Le Pass-Région sert de carte d'accès à l'établissement ainsi que de carte de restauration.
- Vous approvisionnez le compte de votre enfant et le réalimentez avant qu'il ne soit vide.
  (**Il est inutile que la somme corresponde à un nombre exact de repas)**

Lors de l'inscription, vous aurez la possibilité d'alimenter le compte de votre enfant par chèque (minimum 30€)

A partir de la dernière semaine d'août, vous pourrez demander la création d'un compte pour payer en ligne en vous rendant sur le site de l'établissement (voir ci-dessous)

En cours d'année, pour qu'un compte de cantine soit alimenté le jour même, trois possibilités :

- Déposer un chèque libellé à l'ordre du lycée Alain Borne (minimum souhaité 30 €) portant **au dos le nom et le prénom de l'élève**, sans enveloppe **avant 10H10** dans la boîte à lettres située à l'intendance du Lycée

- Effectuer un paiement en ligne **avant 11h00** (minimum de 30 €, voir ci-dessous)

- Payer en espèces au **kiosk automatique** à l'entrée du self :
  -Il est accessible sur les **horaires d'ouverture de la cantine,**
  -le rechargement du compte est **immédiat** (Attention : le kiosk ne prend pas les billets de 50€)
  →il est donc possible de charger son compte juste avant d'aller manger

- Payer en espèces au bureau n°5 du bâtiment administratif du lycée, UNIQUEMENT pendant la récréation du matin (obligatoire pour les billets de 50 €, sans rendu de monnaie)

Informations concernant le KIOSK (BORNE AUTOMATIQUE)

La borne kiosk installée à l'entrée du self permet :
- aux élèves externes d'acheter une carte jetable à 6,50 € (la borne ne rend pas la monnaie).
- aux élèves demi pensionnaires :
  - de consulter leur compte
  - de l'approvisionner en espèces (pièces, billets de 5,10 ou 20 €, la borne ne rend pas la monnaie).
  - de retirer un badge de remplacement en cas d'oubli du Pass-Région (un mot de passe spécifique au Kiosk sera envoyé aux parents et aux élèves à la rentrée).

Informations complémentaires :

- La création et le rechargement du compte de restauration se font sur le site de la cité scolaire (**https://alain-borne.ent.auvergnerhonealpes.fr**)

  Cliquer sur

  puis sur

- Si vous avez plusieurs enfants, vous devrez demander la création d'un compte pour chacun d'eux, en utilisant la même adresse mail que celle utilisée sur le dossier d'inscription.
- En cas de perte du Pass-Région, vous devez aller sur le site de la Région pour y faire opposition. La Région prélèvera 5€ sur un des avantages non utilisés et vous en enverra un autre.